

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022
CONVOCATION DU 2 AVRIL 2022

Le 7 avril 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°13/2022

Vote du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire pour 2021) ;

1 - Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	
Prévu	3 119 736,44 €
Réalisé	325 293,08 €
Reste à réaliser	0 €
Recettes	
Prévu	3 119 736,44 €
Réalisé	1 93 536,14 €
Reste à réaliser	0 €

Fonctionnement

Dépenses	
Prévu	1 485 250 €
Réalisé	1 420 183,15 €
Reste à réaliser	0 €
Recettes	
Prévu	1 485 250 €
Réalisé	1 847 201,20 €
Reste à réaliser	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	768 243,06 €
Fonctionnement	427 018,05 €
Résultat global	1 195 261,11 €

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M le Maire quitte l'assemblée, M Desprez explique que l'adoption du compte administratif valide la gestion des finances de la commune pour l'année passée et propose de passer au vote.

Le compte administratif 2021 est adopté avec à l'unanimité (18 voix pour).

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 11/04/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 11/04/2022